
De: ALGER Eric - DDTM 11/SUEDT/UFBER <eric.alger@aude.gouv.fr>
Envoyé: vendredi 10 janvier 2020 16:31
À: regis.digiulio@investisun.com
Cc: GARAPON Delphine - DDTM 11/SUEDT/UFBER; equinoxe.gf@gmail.com
Objet: Re: Tr: [INTERNET] projet solaire Tournissan
Pièces jointes: Potovolt_Tournissan.pdf

Bonjour,

Suite à votre demande vous trouverez ci-dessous l'analyse concernant votre projet :

- votre projet concerne l'implantation d'un parc photovoltaïque dans un massif boisé de plus de 4 ha et relève la procédure d'autorisation de défrichement ;
- sont exempté d'autorisation les défrichement portant sur les jeunes bois de moins de 30 ans ; seule une partie de votre projet répond à cette définition.

Vous trouverez en pj sur photo aérienne IRC86 le contour des zones boisées depuis plus de 30 ans (zone 1 et 2 entourées en rouge) qui sont soumises à autorisation de défrichement;
Une partie de ces terrains relève du régime forestier.

Cordialement,

Eric ALGER
Ingénieur responsable de l'activité FORÊT-DFCI
DDTM de l'Aude
Tél : 04 68 71 76 29

----- Message transféré -----

De : > régis di Giulio (par Internet) <regis.digiulio@investisun.com>
Sujet : [INTERNET] projet solaire Tournissan
Pour : delphine.garapon@aude.gouv.fr
Copie à : Fanonnel equinoxe Gauthier <equinoxe.gf@gmail.com>

Madame,

Suite à notre conversation de ce matin, par la présente, nous sollicitons votre analyse en vue de confronter nos conclusions sur le fait d'être soumis ou non à autorisation de défrichement.

Cette dernière se place dans le cadre d'un projet de parc solaire au sol sur la commune de Tournissan. La présente demande concerne un autre projet que le projet de parc solaire sur Tournissan mais qui a déjà fait l'objet d'un dépôt de PC, et qui sur ce premier dossier n'était pas soumis à autorisation de défrichement.

En l'état, ce second projet sur Tournissan, même s'il jouxte le premier se trouve sur un plateau en cours de fermeture notamment par du pin d'alep. Cette fermeture est récente puisque les vue aériennes fournies en PJ, entre 1992 et 2016 pour la dernière montre qu'effectivement en 1992, le couvert boisé était très éparse à inexistant. En 1998, celui-ci s'est densifié pour en 2016 avoir un couvert boisé uniforme.

De ce fait, et compte tenu de cette formation ligneuse récente, inférieure à 30 ans, nous avons considéré que ce second projet que nous portons sur la commune de Tournissan, et qui fera l'objet d'un dépôt de permis de construire avant l'été 2020, n'est pas soumis à autorisation de défrichement.

Aussi pour pouvoir échanger de vive voix de cette thématique, je souhaiterais vous proposer une rencontre soit sur site soit en DDTM à une date qui vous conviendra.

Enfin, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Bien cordialement,

Régis di Giulio
06 78 13 33 84
Responsable développement



APERÇU

 TÉLÉCHARGER GRATUITEMENT

 COMMANDER UN TIRAGE

IDENTIFIANT DE LA MISSION

CN86000014_1986_JFNT1_LIRC_6275

CLICÉ n°6275

ÉCHELLE 1/18148

TYPE DE CLICÉ Argentine

DATE DE PRISE DE VUE: 05/09/1986

